ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 mars 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de **DUCLAIR** (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Le 29 janvier 2021 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AM n°178 pour une contenance totale de 3 500 m².
POS/PLU :	Zone UXA du PLU de la Métropole Rouen Normandie (approuvé le 13/02/2020) : zone destinée aux activités artisanales et aux petites industries ne générant pas de périmètre de risques technologiques au-delà de leur site d'exploitation.
PROJET :	Acquisition d'une parcelle, comprenant une ancienne menuiserie, en vue de la réhabilitation du bâtiment et son agrandissement pour l'accueil d'un nouveau Centre d'incendie et de secours, répondant au besoin du SDIS 76.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	Du 2 février 2021 - Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	SCI ADDAQ
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 26/01/2021 : 270.000 € + 20% de marge de négociation + 5 % de frais notariés
IMPUTATION :	**Compte n° 924 604 – DUCLAIR « 94 IMPASSE DU MAUPAS »** **Enveloppe projet : 340 200 €**

ROUEN le 18/02/2021

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles Gal

Signé et certifié par yousign

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT

22 FEV. 2021